Police Municipale

Les agents de la Police Municipale sont des Agents de Police Judiciaire Adjoints. Placés sous l'autorité de Monsieur le Maire, les policiers municipaux assurent en permanence la sécurité des personnes et des biens. Le bureau est ouvert au public, du lundi au vendredi, de 8h à 19h30, sauf le mercredi de 10h30 à 19h30 sans interruption ainsi que le samedi de 8h à 12h.

Les effectifs

- 1 responsable de service
- 2 brigadiers chefs principaux
- 1 gardien brigadier
- 1 ASVP

Les missions de la Police Municipale

Ils ont pour mission :

- D'assurer en matière de prévention, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.
- L'exécution des tâches relavant de la compétence de Monsieur le Maire et de ses pouvoirs de police.
- De seconder, dans l'exercice de leurs fonctions, les officiers de Police Judicaire (zone gendarmerie).
- De rendre compte à leur chef hiérarchique, de tout crime, délit ou contravention dont ils ont connaissance.
- De constater, en se conformant aux ordres de leur chef, les infractions à la loi pénale et de recueillir tous les renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions, le tout dans le cadre et dans les formes prévus par la loi organique ou spéciale qui leur sont propres.
- De constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée en conseil d'état.

En plus de ces missions, ils assurent la surveillance des établissements scolaires (entrées et sorties des élèves) et ont en charge le développement de la police de proximité. Ils veillent au respect des arrêtés municipaux (bruit, environnement, règle de stationnement….).

Pour assurer leurs missions, les patrouilles disposent de :

- 1 véhicule sérigraphié,
- 2 VTT sérigraphiés.
- Armement de catégorie D : Tonfa, bâton téléscopique et bombe lacrymogène.
- Armement de catégorie B : pistolet à impulsion éléctrique
- Une caméra-piéton
- Procès verbal électronique

Coordonnées

2 place du Général de Gaulle
95660
Champagne-sur-Oise
policemunicipale@villedechampagne.fr
01 30 28 77 71
Infos pratiques

En cas d'absence du local des services de la Police Municipale, une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 08h00 à 18h30, sauf le mercredi 10h30 à 19h30 et le samedi de 08h00 à 12h00 au 01.30.28.77.71 et par mail : policemunicipale@villedechampagne.fr